

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration Publique

AI Index: AMR 36/003/2007 (Document Public)

Nr du Service de Presse : 065

3 avril 2007

Haïti : Jean Dominique, sept ans déjà! La justice a-t-elle oubliée?

Sept ans après l'assassinat du journaliste Jean Léopold Dominique, Amnesty International demeure profondément préoccupée par le fait que les responsables présumés n'ont toujours pas été traduits devant la justice.

Le 3 avril 2000, Jean Dominique a été abattu par un agresseur inconnu devant le siège de sa station de radio, Radio Haïti Inter, à Port-au-Prince. Le gardien de la station, Jean-Claude Louissaint, a été tué en même temps que lui. Ces meurtres ont causé la consternation en Haïti, notamment parce que Jean Dominique, personnalité respectée, s'exprimait ouvertement depuis quatre décennies en faveur de la démocratie. Son assassinat a été un sérieux coup porté à la liberté d'expression en Haïti.

Amnesty International s'inquiète du fait que les auteurs matériels et intellectuels de cet assassinat jouissent toujours d'une totale impunité. Depuis que l'enquête judiciaire s'est ouverte en 2000, au moins six juges d'instruction ont travaillé sur le dossier sans qu'ils arrivent à produire un rapport complet permettant d'identifier tous les présumés coupables.

L'enquête sur l'assassinat de Jean Léopold Dominique et Jean Claude Louissaint a été marquée par des tergiversations, des temps morts, des menaces sur les juges d'instruction et sur les témoins, du manque de support de la part des autorités haïtiennes, et par des renvois incessants entre les différentes instances judiciaires.

Aujourd'hui, une fois de plus, Amnesty International appelle les autorités haïtiennes à prendre toutes les mesures nécessaires afin qu'une enquête exhaustive et sérieuse aboutisse et que toute la lumière soit faite sur l'assassinat de manière à ce que tous les présumés responsables – auteurs intellectuels et matériels – soient traduits en justice.

Les autorités haïtiennes doivent une fois pour toutes s'engager fermement à lutter contre l'impunité.

Complément d'information

En mars 2003, l'ordonnance, ou rapport final d'enquête, a été présenté par le troisième juge d'instruction à reprendre le dossier. L'ordonnance inculpait six individus dont trois ont été relaxés en février 2004 suite à un appel de celle-ci. Les trois autres présumés coupables avaient été arrêtés par la police mais se sont évadés du Pénitencier National en février 2005.

Michelle Montas, la veuve de Jean Dominique, a échappé à une tentative d'assassinat dans sa propre résidence en décembre 2002. Maxime Séïde, un de ses gardes du corps a été tué dans l'incident.

Deux des principaux suspects arrêtés par la police au début de l'enquête ont trouvé la mort dans des

circonstances jamais éclaircies. En octobre 2000, Jean Wilner Lalane est mort lors d'une opération chirurgicale contestée alors qu'il était sous surveillance policière. Son corps a par la suite disparu. Le deuxième suspect, Panel Renélus est mort lynché par des assaillants alors qu'il était maintenu en détention au sous-commissariat de Police de Léogâne (Sud de la capitale).